

PROM'HAIES

Maison de la Forêt et du Bois

79190 Montalembert

☎ : 05.49.07.64.02.

☎ : 05.49.27.21.99.

✉ : promhaies@interpc.fr

Site Internet : <http://www.promhaies.net>



LIVRE BLANC

**« MOBILISER POUR
CONSERVER
ET PLANTER
DES HAIES ET DES ARBRES »**

Juin 2006



SOMMAIRE

Edito	2
Livre blanc : présentation de la démarche	3
Ateliers du 25 novembre 2005	
Ateliers du 25 novembre 2005 : présentation de la démarche.....	4
Obstacles et facteurs en faveur de la conservation et de la plantation de haies et d'arbres : les arguments.....	5
Présentation des constats et propositions :	
① Réglementations : dispositifs agricoles (PAC...) et non-agricoles, nationaux et locaux....	8
② Aménagements fonciers.....	10
③ Questions des collectivités.....	11
④ Prise en compte et entretien des haies existantes.....	13
⑤ Plantation.....	15
⑥ Communication, formation, information.....	16
Ateliers du 3 février 2006	
Ateliers du 3 février 2006 : présentation de la démarche.....	18
Présentation des propositions d'action :	
① Réglementation, dispositifs agricoles et non agricoles ; nationaux et locaux.....	19
② Aménagements fonciers et questions des collectivités.....	20
③ Prise en compte, entretien des haies existantes et plantation.....	21
④ Communication, information, formation.....	23
Synthèse des propositions d'action	25
Plénière sur le Livre Blanc	27
Liste des participants	28

Prom'Haies. 2006.

© Tous droits de reproduction du texte et des illustrations sont strictement réservés.

Le code de la propriété intellectuelle autorise uniquement « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » (article L.122-5)

ainsi que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration (article L.122-4).

EDITO

Bonne nouvelle !

Les haies revivent en Poitou-Charentes, plantations, recépages, entretien, protection, 17 ans de campagne, de promotion, d'explications, d'exemplarité, les résultats sont là. Agriculteurs, collectivités, chasseurs, gestionnaires, associations de protection de la nature... tout le monde s'y est mis. Et l'on voit de jeunes haies grandir, marquer nos paysages, et s'aligner le long des chemins et autour des fermes, réhabilitant peu à peu nos paysages.

A l'heure du bilan de ces dernières années, nous devrions être satisfaits, mais nous savons qu'il y a encore tant à faire ; Pourquoi ne plantons-nous pas d'avantage ? Pourtant, les collectivités nous soutiennent, les montants des aides augmentent, et surtout les techniques s'améliorant, nous pouvons répondre à toutes les demandes.

La demande sociétale est grandissante. Pour que cette dernière soit prise en considération par l'ensemble des acteurs, nous savons qu'elle doit avoir une pertinence économique et accompagner un projet environnemental.

La mise en valeur du cadre de vie, la protection de l'eau, la biodiversité... Tout reste à inventer. Justement, pourquoi les demandes ne sont-elles pas plus nombreuses ? Il existerait donc des freins, des hésitations, des refus de planter ?

Mais comment s'y prendre ? Car le linéaire total de plantations reste, à l'heure actuelle, faible comparé aux kilomètres de haies arrachées. Pour tenter d'expliquer ce constat, des hypothèses émergent : si on communiquait plus et mieux, si on savait mieux convaincre, si les enjeux étaient mieux définis...

La question était posée, les réponses ne pouvaient venir que des intéressés.

Avec le concours de l'IFREE (Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement en Poitou-Charentes), que nous remercions vivement pour l'aide apportée, nous avons souhaité réunir tous les partenaires et créer un événement de démocratie participative. Pour débattre de la question, nous avons réuni les acteurs de la « filière » : agriculteurs, collectivités, chasseurs, gestionnaires, associations de protection de la nature et personnes de la société civile. Au terme de deux journées d'échanges particulièrement fructueuses, nous avons transcrit le plus fidèlement possible tout ce qui a été dit dans un document : le « Livre Blanc de la haie et de l'arbre hors forêt ».

C'est la diversité des approches qui fait la richesse et l'intérêt de ce qui s'est dit au cours de ces deux jours de rencontre auxquels près de 200 personnes ont participé. Ce travail n'est qu'une étape et le suivi du Livre Blanc sera le projet permanent de Prom'Haies. Œuvre commune, vous le retrouverez en ligne sur notre site Internet (<http://www.promhaies.net>). Vous pouvez ainsi facilement le consulter et n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, vos idées et vos expériences.

Nous nous proposons de poursuivre le travail dans le temps, afin que ce projet soit toujours vivant.

Jacqueline AJER,
Présidente de Prom'Haies

LIVRE BLANC

PRESENTATION DE LA DEMARCHE

L'association régionale Prom'Haies a inscrit à son programme 2006, la réalisation du **Livre Blanc des obstacles et des facteurs favorables à la conservation et à la plantation de haies et d'arbres hors forêt.**

Pour réaliser ce travail, Prom'Haies a souhaité recueillir les constats, avis et propositions des **gestionnaires de l'espace rural** (agriculteurs, collectivités, aménageurs ...) dans le cadre d'une démarche participative. Pour mettre en œuvre et animer ce projet, Prom'Haies a souhaité associer l'Ifree (Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement en Poitou-Charentes) à sa démarche.

Par ce Livre Blanc, Prom'Haies souhaite faire connaître les propositions émises par les gestionnaires de l'espace agricole pour inciter à la conservation et à la plantation de haies et d'arbres hors forêt.

L'élaboration de ce Livre Blanc s'est faite en 3 phases :

➤ **Après-midi du 25 novembre 2005 :**

→ **Animé par Michel HORTOLAN de l'ifree**

- recueil de « la matière » du Livre Blanc auprès des gestionnaires,

Travail de Prom'Haies :

- mise en forme par Prom'Haies des propositions émises, amendement et validation des participants,
- prise en compte des informations complémentaires.

➤ **Après-midi du 3 février 2006 :**

→ **Animé par Raoul GIRAND de l'ifree**

- repérage d'actions concrètes par les participants, détermination des priorités dans les propositions faites et les actions à mener, définition des opérateurs, acteurs et partenaires (locaux ou non) concernés.
- réflexion sur la mise en forme du livre blanc, sur les structures et personnes à qui il doit être communiqué

Travail de Prom'Haies :

- mise en forme par Prom'Haies des propositions d'actions émises, amendement et validation des participants,
- prise en compte des informations complémentaires.

➤ **Rédaction, diffusion et utilisation du Livre Blanc.**

Le challenge est bel et bien de produire un document précis et complet, mais aussi synthétique et clair qui puisse servir à enrichir le débat en Poitou-Charentes.

LIVRE BLANC

**« MOBILISER POUR CONSERVER
ET PLANTER
DES HAIES ET DES ARBRES »**

**Ateliers
du 25 novembre 2005**

**Maison de la Forêt et du Bois,
Montalembert (79)**

ATELIERS DU 25 NOVEMBRE 2005

PRESENTATION DE LA DEMARCHE

Le premier rendez-vous était donné le 25 novembre à la Maison de la Forêt et du Bois à Montalembert (79) pour la tenue des premiers ateliers régionaux « mobiliser en faveur de la conservation et de la plantation de haies et d'arbres ». Le premier indicateur de l'intérêt des gestionnaires a été le nombre de participants et la diversité de leurs approches.

L'après-midi s'est déroulé en deux temps :

➤ **Table ronde**

Une **table ronde**, animée par l'Ifree, a réuni des représentants des différents gestionnaires de l'espace agricole. En exposant leur point de vue, les 4 participants ont permis d'amorcer un **état des lieux**. En complément, était présentée la liste des inconvénients le plus souvent attribués à la haie. Cette liste, non exhaustive, est tirée de l'expérience commune des structures régionales ou extra-régionales œuvrant en faveur de l'arbre et de la haie. Ensuite, la parole était donnée à l'assemblée pour rebondir sur ces premiers témoignages.

➤ **Ateliers participatifs**

Dans un deuxième temps, les participants se sont librement répartis en 4 **ateliers**, chaque atelier disposant d'un « animateur-pivot » et d'un secrétaire. Chacun a alors pu s'exprimer pour compléter les constats de la table ronde et formuler des propositions.

Les idées recueillies au cours de cette rencontre ont été mises en forme par Prom'Haies qui les a transmis à l'ensemble des personnes présentes aux ateliers pour amendement et validation. Ceux qui n'ont pu venir, ont pu l'obtenir sur simple demande auprès de l'association.

OBSTACLES ET FACTEURS EN FAVEUR DE LA CONSERVATION ET DE LA PLANTATION DE HAIES ET D'ARBRES : LES ARGUMENTS

Les 2 tableaux suivants présentent les arguments qui sont avancés par les gestionnaires de l'espace contre ou en faveur des arbres et des haies. Le premier a été présenté aux participants lors de l'après-midi du 25 novembre car le témoignage direct de personnes avançant des arguments contre les haies et les arbres en espace rural semble difficile à envisager dans ce genre de réunion.

Les idées présentées ci-dessous sont celles que nous entendons sur le terrain et lors de rendez-vous. Ces arguments ont été validés par des structures extra-régionales, notamment Monsieur Dominique MANSION, vice-Président de la Maison Botanique de BOURSAY (41).

Freins, obstacles
Coût à la plantation : manque de moyens financiers
Coût d'entretien : matériel, temps passé
Travaux agricoles réalisés par entreprises : coût = argument prioritaire
Manque de connaissances techniques : plantation, entretien
Manque d'interlocuteurs techniques
Manque d'information sur les nombreux rôles et avantages des haies
Concurrence directe aux cultures et à la vigne : surface, production
Gêne pour la circulation des engins agricoles : moissonneuse, rampes de traitement
Politique agricole parfois incohérente et qui ne va pas dans le sens du maintien de la haie
Manque de clarté des dispositifs réglementaires concernant la haie
Aspect de "friche" aux abords des haies et des arbres isolés
Chez les éleveurs : manque de temps, difficulté technique de plantation en parcelle pâturée (protection bétail).
Pas d'attachement au lieu : exploitation des terres loin du lieu d'habitation et de vie ⇒ d'où indifférence face aux remarques des autochtones et des visiteurs
Regard des autres : - appréciation négative par "l'entourage agricole", - plantations mal vues par les collègues.
Succession : - dépréciation de la valeur agricole du fonds en cas de vente, - incertitude sur la transmission familiale du patrimoine ⇒ d'où gestion à court terme.
Relations difficiles, voire contradictoires, entre propriétaire et exploitant
Réservoir d'espèces végétales et animales "nuisibles" : - mauvaises herbes (fougère, ronce, épine, sureau...), - gibier (destruction des cultures)...
Manque d'emprises foncières à planter
Dégradation des voies communales : la présence de haies entraîne une humidité constante
Pas une priorité dans l'aménagement de la commune

Leviers, arguments en faveur

Maintien de la biodiversité :

- . végétale,
- . animale : alimentation, mobilité, refuge, reproduction.

Ecoulement (érosion, inondation...) et qualité des eaux

Préservation de la ressource en eau (point de vu quantitatif)

Effet brise vent :

- . sur les cultures : augmentation des rendements et diminution du phénomène de verse,
- . pour l'élevage : ombrage du bétail, protection contre les vents → augmentation de la production de viande.

Marquer des limites d'îlots d'exploitation = effet borne (exemple des remembrements).

Meilleur contrôle des parasites ravageurs :

- . augmentation du nombre d'auxiliaire des cultures et diminution du nombre de parasites ravageurs,
- . augmentation du nombre d'insectes pollinisateurs.

La présence de végétation a un effet stabilisateur sur le climat.

La présence de haies assure une certaine pluviométrie (moins il y a de haies plus le risque de sécheresse est grand)

Les éléments arborés participent de façon positive au cycle du carbone. Ils contribuent à lutter contre l'émission de l'un des principaux gaz à effet de serre.

Paysage :

- . mettre en valeur le patrimoine bâti,
- . valoriser les itinéraires de randonnée et les circuits cyclo-touristiques,
- . souligner les reliefs,
- . conserver et valoriser les paysages typiques qui font l'identité de notre région,
- . insérer les constructions récentes dans le paysage,
- . embellir le cadre de vie.

Favoriser le tourisme en milieu rural

Ombrager des coins de plaine (parking, pique-nique, ACCA)

Notion de « bien commun » du paysage

Récolter des fruits (noix, châtaignes, cerises...)

Production de bois de chauffe (augmentation de la demande face à l'augmentation du prix du pétrole).

Production de bois d'œuvre (noyer)

Arracher coûte cher

Intégration des haies dans les surfaces primables de la PAC

Pression, demande de l'ensemble de la société

Documents d'urbanisme et possibilité de classement des haies (cartes communales, PLU...)

Réglementation des aménagements fonciers plus restrictifs

Actions des associations spécialisées : information, sensibilisation
Mise à disposition de connaissances techniques

OBSTACLES ET FACTEURS EN FAVEUR DE LA CONSERVATION ET DE LA PLANTATION DE HAIES ET D'ARBRES : LES PROPOSITIONS

Afin de faire le bilan de la table ronde et des ateliers participatifs du 25 novembre 2005, l'équipe de Prom'Haies et l'ensemble des secrétaires présents dans les ateliers se sont réunis. Il est rapidement apparu que les propositions émises par les participants pouvaient se **classer par thème**.

Ces tableaux présentent les différentes propositions émises lors des ateliers du 25 novembre 2005. Le travail réalisé par Prom'Haies est uniquement un travail de **classement** et d'**organisation**. **Aucune censure ni interprétation** n'ont été faites, et **aucun complément** n'a été apporté. Nous avons tenté de conserver la totalité des idées émises et de transcrire fidèlement les propositions, ceci en respectant, autant que faire se peut, la parole des personnes qui se sont exprimées.

Ces tableaux ont été envoyés par mail ou par courrier à l'ensemble des participants des ateliers du 25 novembre. Nous avons reçu une dizaine de réponses contenant pour certaines quelques compléments d'informations qui ont été prises en compte dans les tableaux suivants.

Les têtes de chapitre sous lesquelles les propositions sont regroupées sont :

- ① Réglementations : dispositifs agricoles (PAC...) et non-agricoles, nationaux et locaux,
- ② Aménagements fonciers,
- ③ Questions des collectivités,
- ④ Prise en compte et entretien des haies existantes,
- ⑤ Plantation,
- ⑥ Communication, formation, information.

① REGLEMENTATIONS : DISPOSITIFS AGRICOLES (PAC...) ET NON-AGRICILES, NATIONAUX ET LOCAUX

Constats	Propositions	
Politique Agricole Commune		
<p>Les textes de la PAC ne sont pas clairs. Ce flou sert parfois de prétexte : par peur de voir leur surface primable diminuer certains agriculteurs appliquent le principe de précaution et préfèrent arracher les haies.</p>	1	<p>Il ne faut pas que la haie pénalise l'agriculteur en diminuant le montant des primes. ⇒ Il est nécessaire que ces politiques soient mises à plat, que les textes soient clarifiés et qu'une communication CLAIRE soit effectuée sur la PAC. Il faut définitivement trancher et savoir si la PAC va réellement à l'encontre de la haie. Puis le message doit être passé aux agriculteurs comme au grand public. Si la PAC contribue réellement à la disparition des haies, il faudra alerter les élus nationaux et européens.</p>
<p>Dans le même registre : on rapporte des problèmes avec les contrôleurs PAC (mauvaise approche des contrôleurs PAC et de l'administration en Général). Ces problèmes contribuent à la rumeur (due à des contrôleurs PAC qui étaient mal informés) qui depuis des années dit que : plus un exploitant a des haies sur ses terres, plus il aura de surfaces primables enlevées.</p>	2	<p>Comme précédemment, une information CLAIRE doit être établie, notamment par les organismes agricoles. Une sensibilisation devra aussi être faite auprès des contrôleurs PAC, et des organismes agricoles, pour que les contrôles soient justes et cohérents.</p>
<p>On n'a pas le sentiment que les contrôleurs PAC appliquent les mêmes règles dans les différents départements.</p>	3	<p>Y-a-t'il une différence entre les départements ? Si oui, il faudrait œuvrer pour une harmonisation dans les modalités de contrôle.</p>
<p>Les deux premiers piliers de la PAC sont l'économie et l'environnement. Pourtant la PAC ne semble pas toujours favoriser ce dernier.</p>	4	<p>⇒ Globalement, il faut un transfert du premier pilier de la PAC (économique), vers le deuxième pilier de la PAC (environnement). Ceci permettrait de proposer des mesures plus favorables aux haies. ⇒ Voici des exemples de mesures simples en faveur de la haie, proposées par des agriculteurs. Autoriser les bandes enherbées et bandes de jachères d'environ 10m de large couplées aux haies (sans réduction des surfaces primables). Il semble qu'en théorie (dans les textes) cette mesure existe déjà (pour 5m de large minimum). Mais en application c'est beaucoup plus flou.</p>
Autres réglementations et dispositifs agricoles		
<p>Il y a une méconnaissance des textes de loi, et c'est sur ce flottement que s'appuient les opposants à la haie.</p>	5	<p>Il faut clarifier les textes de loi, voir leur cohérence avec les opérations agricoles. Mettre à plat les différences qui existent entre départements : politiques départementales pour les aménagements fonciers, CAD, arrêtés préfectoraux fixant les usages locaux (distances au fonds voisin pour la plantation), arrachages et mitoyenneté.</p>

Constats	Propositions	
Autres réglementations et dispositifs agricoles (suite)		
<p>On pourra avancer une liste interminable d'arguments, si on n'oblige pas certaines personnes à conserver les haies, elles continueront d'être arrachées. Ce phénomène est particulièrement visible lors de reprises d'exploitation, le nouveau propriétaire qui n'habite pas toujours sur place commence par arracher les haies, soit pour mettre en culture des pâturages (Gâtine), soit pour faire ses labours en 1 journée, soit pour minimiser les coûts d'intervention de l'entreprise de travaux agricoles qu'il fait intervenir.</p>	6	<p>Il faut imposer aux agriculteurs la conservation d'un certain linéaire de haie proportionnel à la SAU, adapté au terroir agricole, en contrepartie d'aides publiques. Autre possibilité : des primes peuvent être accordées en rapport avec les éléments naturels présents sur l'exploitation.</p> <p>Lors d'une reprise, prévoir l'intervention d'une personne qualifiée « paysage-environnement », le nouvel exploitant qui respecterait le plan de conservation et de plantation verrait ses frais d'acquisition (SAFER...) réduits.</p>
<p>Certains agriculteurs conservent leurs haies et ils n'ont aucune rétribution pour cela.</p>	7	<p>Il faut se rapprocher de certains organismes pour valoriser le fait que la conservation de haies est une mesure d'atténuation de certains risques (réchauffement climatique, crues, pollution...).</p> <p>Exemple : Association MRN : Mission des Risques Naturels : Mission des sociétés d'assurances pour la Connaissance et la Prévention des risques naturels. Les gens qui oeuvrent pour la diminution de ces risques peuvent peut-être bénéficier d'une diminution des charges d'assurance.</p> <p>Ce type de système existe en forêt : les forestiers créent des banques de carbone pour les industriels pollueurs. Pourquoi ne pourrait-on pas étendre ce principe à la haie ?</p>
Réglementations et dispositifs non agricoles		
<p>Les collectivités, le grand public, ne disposent pas d'une vue d'ensemble des différents aspects juridiques et textes de loi concernant la haie.</p>	8	<p>Il faut faire un point juridique et réglementaire sur tout ce qui concerne la haie dans les différents codes, agricole, civil, urbanisme, environnement..</p>
<p>La TDENS (Taxe Départementale pour les Espaces Naturels Sensibles) est prélevée sur les permis de construire de certains départements.</p>	9	<p>Quelle est l'utilisation réglementaire de cette taxe ?</p>
<p>Pour les projets mitoyens de plantation (public / privé ou privé / privé) quels dispositifs existent ? Quelles conventions mettre en place ?</p>	10	<p>Il faut faire le point sur les modalités de convention et les faire valider par un juriste.</p>

② AMENAGEMENTS FONCIERS

Constats	Propositions	
<p>Les aménagements fonciers sont des occasions d'élargir les chemins communaux pour qu'ils puissent inclure une haie. Mais ce n'est que très rarement le cas.</p>	<p>11</p>	<p>Il faut sensibiliser les géomètres et travailler en concertation avec les conseils généraux pour avoir des remboursements respectueux des arbres et des haies et pour que les aménagements fonciers ne profitent pas seulement aux agriculteurs mais aussi aux haies. Les mesures compensatoires doivent être « équitables » et permettre la conservation des haies ou leur plantation au bord de voie de communication. Il faut en profiter pour cadastrer les haies.</p> <p>Il faudrait que tout ce qui concerne les haies lors des aménagements fonciers soit consigné dans un cahier des charges (espèces, largeur, emprise, entretien, protection...) : à proposer aux Conseils Généraux.</p>
<p>L'entretien des haies replantées dans le cadre d'aménagements fonciers n'est pas du tout réglementé.</p>	<p>12</p>	<p>Il serait bon de faire signer une charte d'entretien entre les propriétaires des haies replantées dans le cadre d'aménagements fonciers et les AF ou Conseils Généraux.</p>
<p>Les haies conservées et plantées dans le cadre d'aménagements fonciers dans le département des Deux-Sèvres sont automatiquement classées par arrêté préfectoral. Les propriétaires sont-ils mis au courant de cela ?</p>	<p>13</p>	<p>Il faut informer clairement les propriétaires que les haies conservées et plantées dans le cadre d'aménagements fonciers dans le département des Deux-Sèvres sont automatiquement classées par arrêté préfectoral (loi Paysage).</p> <p>Pourquoi est-ce que ce n'est pas le cas dans tous les départements ? Cette mesure semble logique. Si la plantation et l'entretien sont subventionnés par de l'argent public, le contribuable a alors un droit de regard et peut exiger certaines choses en retour, comme le classement des haies.</p> <p>Toutes les haies devraient être classées en « haie haute », il ne devrait pas y avoir de distinguo "haie haute" / "haie basse".</p>
<p>Certains agriculteurs s'appuient sur un manque d'information pour justifier certaines actions.</p>	<p>14</p>	<p>Il faut informer clairement les agriculteurs sur les règles en vigueur. Le classement d'une haie permet une réduction d'impôt mais en contrepartie une réduction des primes PAC. Encore faut-il savoir ce qui est le plus intéressant : la réduction d'impôt ou la conservation de la prime PAC.</p> <p>Il faut aussi les informer sur ce qu'ils risquent s'il y a non respect du règlement.</p>
<p>Avec le départ en retraite de nombreux agriculteurs, on assiste à des « mini-remembrements ». Les plus gros achètent les terres et réorganisent l'espace comme ils l'entendent avec des arrachages qui ne sont pas compensés par des plantations.</p>	<p>15</p>	<p>Il faut que les Chambres d'Agriculture soient sensibilisées et que la SAFER mette en place une réglementation à ce sujet.</p>

③ QUESTIONS DES COLLECTIVITES

Constats	Propositions	
Il existe des outils tels que les cartes communales et les PLU dans lesquels les haies peuvent être classées.	16	Faire le point sur les avantages et les inconvénients du classement des haies dans les documents d'urbanisme. Informer de la possibilité de classer les haies dans les documents d'urbanisme (cartes communales à vérifier et PLU à clarifier).
Certaines communes voient leurs chemins ruraux réduits au minimum à cause de certains agriculteurs qui labourent hors de leurs terres.	17	Pour empêcher que les terres de la commune soient labourées, il faut que les limites de propriété soient claires. Pour cela, il faut faire borner les terrains par un géomètre-expert . Cela n'empêche pas certains agriculteurs d'enlever les bornes et de recommencer. Que faire alors ? La plantation de haie est inenvisageable dans ces bandes, car les plantations seront à coup sûr détruites.
Les communes manquent de terrain pour planter.	18	Pour gagner du foncier, les communes peuvent élargir les emprises de part et d'autre des voies communales (PLU).
Les haies implantées sur des terrains privées seront toujours susceptibles de disparaître.	19	Il faut que les communes aient au maximum la maîtrise du foncier , pour cela elles doivent acquérir un maximum de terres en se tenant au courant des mouvements fonciers . La SAFER dispose de délégués locaux qui peuvent les y aider.
Pour acquérir des bandes de terrain, certaines collectivités sont prêtes à aller jusqu'à l'expropriation.	20	Les communes peuvent avancer l'argument d'utilité publique et procéder à des expropriations. Pour cela, il faut qu'une enquête d'utilité publique soit menée et que l'utilité publique soit effectivement prouvée. Rappelons que l'intérêt public n'est pas la somme de plusieurs intérêts individuels. Cela a-t-il déjà été fait ? Il ne faut pas parler d' expropriation ; dans certaines situations, des menaces de représailles sont évoquées. Il n'y a que par le dialogue que les choses avancent. Des solutions de compromis doivent être envisagées (convention passée avec les agriculteurs).
Le dialogue entre agriculteurs et usagers est souvent difficile et certains territoires sont entrés dans une situation conflictuelle.	21	Il faut favoriser le dialogue au niveau local entre agriculteurs et usagers par l'intermédiaire de réunions d'information ou dans le cadre d'études (Schéma Vert). Pour faire avancer ce dialogue, il faut donner envie aux communes de se lancer en tenant compte de la situation initiale (dialogue « amorcé », « en veille » ou « bloqué »). Il faut aussi que les communes se sentent soutenues par les Conseils Généraux et la Région. Avant de se lancer, pour convaincre les élus, il faut trouver des personnes référentes venant de territoires motivés qui veulent bien témoigner (exemple de la commune de Vars).
On a du mal à se rendre compte de l'évolution des haies et plus globalement du paysage.	22	Pour convaincre, un observatoire photographique pourrait être utile.
Les nouveaux habitants ne sont pas au courant des dispositifs en faveur des haies qui existent et l'information ne passe pas toujours bien.	23	Demander aux collectivités qu'elles transmettent l'information aux nouveaux arrivants .

QUESTIONS DES COLLECTIVITES (SUITE)	
Constats	Propositions
Les collectivités sont parfois horrifiées par les méthodes d'entretien de certains particuliers.	<p>24 Une solution pour régler le problème de l'entretien des haies est que la commune ou la communauté de communes se charge de cet entretien sur les 2 faces en passant une convention avec chaque agriculteur. Ceci semble difficilement réalisable. La sensibilisation des agriculteurs à ce problème semble être la seule solution.</p>
Les employés communaux n'entretiennent pas toujours les haies de manière équitable.	<p>25 Faire entretenir les haies d'une communauté de communes par une entreprise permet d'avoir une homogénéité sur un territoire. Un cahier des charges très précis peut ainsi être imposé.</p>
Les communes ne valorisent pas économiquement leurs haies.	<p>26 Il faut valoriser l'intérêt économique de production de bois de chauffage auprès des collectivités. Le bois est une énergie renouvelable, les haies des collectivités peuvent être exploitées et servir à chauffer des infrastructures collectives (exemple : lotissement communal équipé d'une chaudière à bois déchiqueté...).</p> <p>Ceci n'est pas réalisable sur tous les territoires. Il faut que le linéaire de haie soit assez conséquent pour que les résidus issus de l'entretien des haies soient en quantité suffisante pour alimenter une chaudière à bois déchiqueté (même partiellement). Par ailleurs, cette technique de chauffage nécessite des temps de séchage bien définis et donc un local proche de la chaufferie pour stocker et sécher les copeaux.</p> <p>Une autre possibilité pour valoriser les résidus issus de l'entretien des haies est de les utiliser pour le paillage des jeunes plantations.</p>
Les collectivités ou les promoteurs font parfois appel à des paysagistes, notamment pour l'insertion paysagère de lotissements et de Zones d'Activités. Les résultats ne sont pas toujours très satisfaisants.	<p>27 Les paysagistes doivent être sensibilisés pour utiliser des espèces moins ornementales, surtout dans les petites communes rurales, pour que les insertions paysagères soient plus naturelles. Les élus des collectivités doivent aussi être sensibiliser. Il semblent souvent déprécier la végétation « sauvage » et inciter les paysagistes à réaliser des aménagements « voyants », qui se démarquent de la végétation naturelle.</p>

④ PRISE EN COMPTE ET ENTRETIEN DES HAIES EXISTANTES

Un premier constat : c'est bien de favoriser les plantations, mais il faudrait peut-être commencer par respecter l'existant.

Constats	Propositions	
L'entretien des haies laisse souvent à désirer.	28	Il faut continuer et développer la sensibilisation et la formation des employés communaux (et de leurs donneurs d'ordres), les agents de la DDE , de la DDA , des Syndicat des eaux et les agriculteurs à l'entretien de la haie et de l'arbre. Il faut s'occuper des petites communes rurales qui n'ont qu'un employé polyvalent. Ce sont ces personnes qui vont le moins souvent en formation. La mise en place de formations à l'échelle intercommunale permettrait de sensibiliser ce public. Il faut continuer à sensibiliser les entreprises d'insertion à ce sujet, notamment pour ce qui est de l'entretien des cours d'eau.
Peut-on régénérer des haies dégradées plutôt que de replanter ? Beaucoup de haies sont régulièrement rabattues, les rejets sont recoupés, le développement de la ronce est favorisé...	29	Beaucoup de haies dégradées peuvent repartir, il faut arrêter la coupe sur le dessus, et les laisser se développer pour avoir de belles haies naturelles. Il faut utiliser le potentiel qui existe déjà (exemple de VARS).
Certaines haies ne sont pas arrachées brutalement. Elles sont d'abord taillées de plus en plus sévère sur le dessus, puis au ras du sol tous les ans jusqu'à être arrachées en toute discrétion.	30	Il faut prendre des mesures pour lutter contre la disparition insidieuse des haies.
Il manque une information CLAIRE et technique sur les pratiques de gestion et d'entretien des arbres et des haies (saisonnalité, broyeur / lamier...).	31	Il faut réaliser un guide des bonnes pratiques d'entretien des arbres et des haies (itinéraires techniques, utilisation du matériel : avec lamier, avec broyeur...). Il faut former à l'utilisation d'un broyeur avant de prôner à tout prix le lamier. Il faut insister sur la largeur minimale des haies.
Les lamiers sont très onéreux. On ne sait pas s'il existe des dispositifs financiers permettant d'aider à l'acquisition de matériel (Pays Mellois).	32	Il faut acquérir les lamiers en commun (CUMA, Communautés de Communes...). Pour cela il faut commencer par faire un bilan des aides existant localement.
Les personnes qui conseillent le plus les agriculteurs sont les techniciens commerciaux des coopératives agricoles et les techniciens des Chambres d'Agriculture.	33	Il faudrait arriver à sensibiliser les techniciens des Coopératives Agricoles et des Chambres d'Agriculture .
Une charte d'entretien des haies avait été passée sur le canton de Sauzé-Vaussais (79) entre DDE, agriculteurs, communes... qu'en est-il ?	34	Il faut faire le point sur ce type de démarche, comment lui donner une réelle valeur ? Il faut continuer à faire valider des chartes d'entretien (= code des bonnes pratiques : période, matériel...), mais il faut aussi qu'il y ait un suivi à long terme de ces chartes . Qui doit vérifier si elles sont bien appliquées ?

PRISE EN COMPTE ET ENTRETIEN DES HAIES EXISTANTES (SUITE)		
Constats	Propositions	
L'entretien des haies, et du paysage en général, coûte cher.	35	<p>Quels sont les financements ?</p> <p>Quand il y a des possibilités de subventions, il faut faire un gros travail de communication, notamment si cela concerne le matériel.</p>
L'entretien des têtards est une tâche dangereuse et peu rentable, peu d'agriculteurs prennent le risque de le faire eux-mêmes. Ils font donc appel à des entreprises ce qui leur coûte très cher.	36	<p>Il faut aussi accepter que certains éléments du paysage disparaissent, ou ne soient plus que présents ponctuellement sur des zones aidées.</p> <p>En contrepartie, il faut aussi remettre au goût du jour, l'argument d'alimentation du bétail en cas de sécheresse, et rappeler que la seule possibilité d'ombre et de brise vent dans les marais reste les têtards. Les têtards en système d'élevage sont justifiés pour produire du bois de feu. Il faut trouver des solutions techniques (Bocage Pays Branché) pour que cette exploitation soit rentable.</p> <p>Exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise à terre des branches par un élagueur / grimpeur, - nacelle, - contrat de vente de bois de feu sur pied. <p>Possibilité de valorisation économique des produits issus de l'entretien des haies selon l'approche BRF (Bois Raméal Fragmenté) : valorisation par épandage direct (amendement de la haie), mais aussi indirect (litière à l'étable). Utilisation particulièrement intéressante pour les éleveurs qui sont souvent contraints d'acheter de la paille.</p>

⑤ PLANTATION

Constats	Propositions
Les techniques de plantation sont méconnues, surtout celles qui sont écologiques.	<p>Il faut communiquer auprès du grand public, des agriculteurs, des pépiniéristes et des entreprises de jardins / espaces verts. Ainsi qu'auprès des organismes de formations à ces métiers. Il faut communiquer sur la haie « écologique » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - paillages biodégradables, - espèces locales... <p>37 Il faut communiquer sur la notion de « propre » (naturel / propre). Il faut faire une campagne d'information sur : « ce qui est propre est sans vie ! » et pas seulement auprès des agriculteurs, mais aussi auprès des randonneurs qui apprécient les zones désherbées (peut-être sans s'en rendre compte). Il faut communiquer sur le temps de pousse : comparer la croissance d'une haie sur 10 ans, en fonction du paillage (plastique, paille) et du type de sol.</p>
Pour un agriculteur qui est dans une démarche productiviste les primes et les aides à la plantation sont les seuls arguments qui pourront le convaincre.	<p>38 Il faut informer sur les politiques de subvention des plantations et favoriser leur existence sur un maximum de territoires. Attention : il ne faut pas que ces dispositifs soient trop simplistes et il faut penser aux délais de versement de la subvention (1 an c'est beaucoup trop et ça rebute certains planteurs potentiels).</p>
C'est bien beau de planter des haies avec de l'argent public, mais que fait-on pour assurer la pérennité de ces haies ?	<p>39 Il est nécessaire que les organismes qui financent les plantations (Conseils Généraux, Pays...) se penchent sur la question. Comment assurer un entretien respectueux du végétal ? Comment assurer le maintien de la haie en cas de changement du propriétaire ? Possibilité de s'inspirer du système forestier : versement d'une bonne part de la subvention à l'automne suivant la plantation, après constat de reprise, versement du solde 4 ans plus tard, après constat de bon entretien + possibilité d'exiger pendant 10 ou 15 ans le remboursement de l'aide en cas de disparition de la haie si la responsabilité du bénéficiaire est avérée. Sur cette question, il faudrait consulter un juriste.</p>
Il existe une incohérence des politiques publiques qui d'un côté subventionnent les plantations et qui en revanche ne font rien ou ne semblent rien faire pour lutter contre les arrachages . La majeure partie des gens sont contre tous ces arrachages, mais l'Etat fait semblant de ne rien entendre pour ne pas se mettre à dos des « électeurs » potentiels.	<p>40 Il faut faire le point sur les dispositifs départementaux et extra-départementaux pour repérer les dispositifs qui semblent les plus intéressants. Comment faire passer le message aux maîtres d'ouvrage ?</p>
Autrefois, il y avait beaucoup plus d'arbres fruitiers dans les campagnes.	<p>41 Il faut mettre en avant l'argument « plaisir », et favoriser l'implantation d'arbres fruitiers dans les haies, mais aussi en arbres isolés (cerisiers, noyers...). Il serait intéressant de favoriser la superposition des projets avec fruitiers sur les itinéraires inscrits aux PDIPR (Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).</p>
Les haies plantées sont-elles réellement adaptées aux usages du planteur ?	<p>42 Il faut penser dès la plantation au devenir de la haie et concevoir des haies adaptées à l'utilisation future. Si on veut valoriser l'exploitation de bois de chauffe dans les haies, il faut que celles qui sont plantées soient conçues de manière à permettre une exploitation mécanisée. Si le planteur souhaite favoriser le gibier, il faut que les essences implantées produisent un maximum de baies. Si c'est un agriculteur qui veut produire un effet brise vent, il faut que la haie soit optimale pour remplir ce rôle.</p>
Lors d'arrachage, peut-on replanter la haie ailleurs plutôt que de la détruire ?	<p>43 Il faut faire le point sur la transplantation de haie, est-ce une pratique à développer ?</p>

⑥ COMMUNICATION, FORMATION, INFORMATION

Constats	Propositions
<p>La communication n'est pas toujours adaptée au public visé. Les arguments à avancer sont différents selon le lien qui lie la personne à la haie. La vulgarisation actuelle est-elle efficace ?</p>	<p>Une information sur les rôles biologiques de la haie doit être faite. Elle doit être basée sur des chiffres et des études concrètes. Certaines sont déjà réalisées, les résultats restent à être diffusés (ex : ONCfs...).</p> <p>D'autres doivent être menées (par qui, comment ?).</p> <ul style="list-style-type: none"> . adapter le discours au public visé en utilisant les 3 principales portes d'entrée : <i>socio-culturelle (paysagère), économique et écologique.</i> . diversifier les méthodes de communication au public visé : organiser des visites de terrain pour les agriculteurs (axé sur des arguments économiques) et les usagers (sensibilisation aux contraintes des gestionnaires). <p><i>Exemples :</i></p> <p><i>Pour les agriculteurs</i> : il faut revaloriser le rôle économique des haies. Il faut mettre en avant l'aspect moderne. Un livret « haie et grandes cultures » pourrait être réalisé, avec des chiffres et des exemples locaux (voir comment la nouvelle PAC peut contribuer à cette communication). Il faut montrer que la gestion d'un patrimoine arboré diffus sur l'espace agricole peut être « rentable », même si elle est techniquement moins simpliste que gérer un espace « vide ».</p> <p><i>Pour les céréaliculteurs</i> : insister sur les aspects économiques de la haie et diffuser des chiffres obtenus avec un contrôleur de rendement. Il faut montrer, avec des exemples concrets, que la théorie de l'effet brise-vent de Soltner est bonne.</p> <p><i>Pour les usagers</i> : insister sur l'aspect humain et les arguments subjectifs car ce sont les plus porteurs. Il faut insister sur l'importance d'un paysage de qualité pour conserver une région touristiquement attractive. Il faut communiquer sur ce qui valorise la haie et responsabiliser les gens.</p>
<p>Les produits phytosanitaires sont de moins en moins efficaces, des résistances apparaissent, et leur dangerosité est de plus en plus mise en avant. Les agriculteurs ne connaissent pas toujours ces dangers et les solutions alternatives qui peuvent être utilisées.</p>	<p>Il serait bien de communiquer sur la dangerosité de l'utilisation à outrance de l'usage des produits phytosanitaires et donc de l'intérêt des haies dans la lutte biologique intégrée en hébergeant des auxiliaires des cultures. Cette communication pourrait se faire en recueillant et en diffusant des résultats d'expériences sur la lutte biologique intégrée.</p> <p>Organisme à contacter : MDRGF (Mouvement pour les Droits et le Respect des Générations Futures).</p>

COMMUNICATION, FORMATION, INFORMATION (SUITE)

Constats	Propositions
On manque d'exemples concrets.	<p>46</p> <p>Il faut réaliser et diffuser un carnet / catalogue d'expériences (concluantes ou non) constitué d'exemples concrets qui permettent de valoriser économiquement les haies. Et surtout mettre en avant des chiffres! Il faut compiler les informations par thème et les diffuser en insistant sur l'aspect transposable et l'exemplarité des expériences.</p> <p>Il faut mettre en face :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le coût d'entretien et d'exploitation (matériel, temps passé) - et ce que ça peut rapporter. <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bois de chauffage : d'après les statuts du fermage et du métayage, le bois issu de l'entretien des haies appartient au fermier (valorisation en bûches, plaquettes...). - bois d'œuvre (terres rouges, gâtine, vallées, noyers en plaine...). - BRF (Bois Raméal Fragmenté) : il faut mettre en avant les avantages économiques de cette technique : économie de travail du sol, d'eau, d'intrants (notamment les engrais azoté), élévation durable du taux d'humus dans le sol...
Médiocrité de la qualité des entretiens sur certains territoires.	<p>47</p> <p>Il est nécessaire d'entreprendre une campagne de formation auprès des employés municipaux, des agents d'entretien de la DDE et des agriculteurs (voir chapitre « Prise en compte et entretien des haies existantes »).</p>
Les futurs agriculteurs actuellement en formation dans les lycées agricoles ne bénéficient d'aucune sensibilisation et information (à part ponctuellement dans des ateliers volontaires et avec des professeurs sensibilisés) sur les rôles et avantages des haies et les aspects économiques.	<p>48</p> <p>Il faut informer et sensibiliser les futurs agriculteurs (BAC, BTS) et surtout les productions PV (= Production Végétale) qui sont très axés « machinisme ». Il faut que les rôles et avantages des haies soient inscrits dans les programmes obligatoires des formations agricoles. Il faut mettre en avant le panel de matériel et d'itinéraires techniques disponibles pour l'entretien des haies.</p>
Beaucoup de gens ont des préjugés.	<p>49</p> <p>Il faut communiquer sur certaines idées pour lutter contre les <i>a priori</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la différence entre recépage (son intérêt) et arrachage. Certaines personnes crient « à l'arrachage » alors qu'il s'agit d'un recépage. Certaines communes ne veulent pas utiliser cette méthode d'exploitation du bois de feu, de peur qu'il y ait une confusion dans l'esprit des habitants. - la notion de « propre » : il faut faire une campagne d'information sur : « ce qui est propre est sans vie ! » et pas seulement auprès des agriculteurs, mais aussi auprès des randonneurs qui apprécient les zones désherbées (peut-être sans s'en rendre compte). - mettre aussi en avant les contraintes des exploitants agricoles.
Les enfants sont de bons vecteurs de communication.	<p>50</p> <p>Il faut au maximum associer les enfants (maternelles, primaires) aux plantations et il faut multiplier les interventions en collège et lycée. Organisme à contacter : Réseau éco-école (FEEE, eco-ecole@of-free.org).</p>

LIVRE BLANC

**« MOBILISER POUR CONSERVER
ET PLANTER
DES HAIES ET DES ARBRES »**

**Ateliers
du 3 février 2006**

**Lycée du Roc Fleuri,
Ruffec (16)**

ATELIERS DU 3 FEVRIER 2006

PRESENTATION DE LA DEMARCHE

Après les ateliers du 25 novembre 2005, organisés à la Maison de la Forêt et du Bois à Montalembert (79), le deuxième rendez-vous était donné le 3 février 2006, au Lycée du Roc Fleuri à Ruffec (16).

L'objectif était de compléter ce qui a été proposé lors des ateliers du 25 novembre 2005 et d'aller plus loin dans les propositions d'actions.

L'après-midi s'est déroulé en deux temps :

➤ Les ateliers participatifs :

Après un bref récapitulatif de la démarche, les participants se sont librement répartis dans quatre ateliers thématiques en fonction de leurs intérêts et compétences.

	ATELIER
1	Réglementations
2	Aménagements fonciers
	Questions des collectivités
3	Prise en compte et entretien des haies existantes
	Plantation
4	Communication, formation, information

Dans chaque atelier, les participants ont pu :

- repérer des actions concrètes,
- établir des priorités dans les propositions faites et les actions à mener,
- définir les opérateurs, acteurs et partenaires (locaux ou non) concernés.

Chaque atelier était doté d'un animateur et d'un secrétaire.

➤ Plénière sur le Livre Blanc :

L'assemblée s'est alors réunie pour exprimer ses attentes quant à la diffusion et à l'utilisation du Livre Blanc.

Il s'agissait de répondre aux questions suivantes :

- sous quelles(s) forme(s) le Livre Blanc doit être diffusé ?
- quelles sont les structures et les personnes à qui il doit être communiqué ?
- qu'est-ce qu'on attend de cette diffusion ? Quel suivi et par qui ?

Les idées recueillies au cours de cette rencontre ont été mises en forme par Prom'Haies qui les transmet à l'ensemble des personnes présentes aux ateliers pour amendement et validation. Ceux qui n'ont pu venir, pourront l'obtenir sur simple demande auprès de l'association.

Une fois ces informations complémentaires recueillies et prises en compte Prom'Haies se chargera de rédiger et de diffuser le Livre Blanc.

Le challenge est bel et bien de produire un document précis et complet, mais aussi synthétique et clair qui puisse servir à enrichir le débat en Poitou-Charentes.

① REGLEMENTATION, DISPOSITIFS AGRICOLES ET NON AGRICOLES ; NATIONAUX ET LOCAUX

Constat / Proposition n°6 : Malgré les arguments et la communication autour des intérêts de la haie, les arrachages injustifiés continuent un peu partout. Ce phénomène est particulièrement important lors de la reprise d'une exploitation notamment.

Ces arrachages sont contradictoires avec les politiques d'aides financières aux plantations et ceci est très mal perçu par le contribuable.

--> **Proposition d'action : Rendre la conservation d'un linéaire de haie obligatoire, par exploitation agricole en fonction de la SAU**

① **Si ce linéaire n'est pas existant, il faudra le créer en respectant les composantes paysagères locales.**

- Députés,

- Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement.

Constat / Proposition n°4 et 6 : Les deux piliers de la PAC sont l'économie et l'environnement, pourtant cette politique ne prend pas assez en compte la protection de l'environnement.

Il faut aider les agriculteurs qui ont des bonnes pratiques environnementales, entre autres en attribuant des aides liées à la présence d'éléments naturels.

--> **Proposition d'action : Favoriser le second pilier de la PAC (environnement) par rapport au 1er (économique). Octroyer des aides en fonction des éléments naturels présents sur l'exploitation (exemple Autrichien).**

② - députés français et européens,

- Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement.

Constat / Proposition nouvelle : Le Code de l'Urbanisme prévoit une protection possible de espaces boisés dans le cadre de l'établissement des PLU. Cependant la rédaction de ces PLU est fonction des sensibilités de la collectivité concernée et du bureau d'études. Dans de nombreux cas, les haies ne sont pas protégées à cause de différentes pressions.

Toutes les haies n'ont pas vocation à être protégées mais il faut repérer les plus importantes pour l'environnement et le paysage.

Il faut bien communiquer lors de la phase d'études pour informer sur le classement et son intérêt.

Les personnes touchées par ce classement subissent une contrainte que n'ont pas les autres propriétaires de la commune. Il faut donc compenser ce classement par une aide particulière.

--> **Proposition d'action : Classement d'un linéaire minimum dans le cadre des PLU, accompagné d'une aide technique ou financière.**

③ - élus locaux,

- élus nationaux.

Constat / Proposition n° 10 : Les différentes conventions sous seing privé établies entre les collectivités et particuliers lors de plantations ainsi que la protection par arrêté préfectoral d'une haie par son propriétaire sont valables pour les contractants.

Qu'en est-il lors de la mutation de propriété, ces engagements créent-ils une servitude pour le futur propriétaire et si oui, comment en est-il informé?

Cette question est sensible car on assiste aux premiers arrachages de haies plantées avec aides suite à des successions sur les parcelles concernées.

--> **Proposition d'action : Etablir un document juridique permettant de s'assurer de la valeur des conventions de mitoyenneté et de la conservation des haies plantées.**

④ - notaires,

- juristes,

- services de la préfecture.

② AMENAGEMENTS FONCIERS ET QUESTIONS DES COLLECTIVITES

Constat / Proposition n°13 et 16 : En ce qui concerne le classement des haies, à côté de l'obligation de classement des jeunes haies plantées, il faut aussi classer des haies anciennes, elles sont plus intéressantes, au point de vue environnemental, qu'une jeune plantation.

La prise en compte des haies est de plus en plus forte dans le PLU.

--> **Proposition d'action : protéger l'existant par le classement**

→ **informer les collectivités sur les démarches à accomplir par l'intermédiaire :**

- ① - **des Pays (Conseil de développement),**
- **des Conseils Généraux,**
- ...

Constat / Proposition n°12 et 25 : La charte d'entretien peut être un dispositif intéressant, comment l'établir sur un territoire et la faire vivre et appliquer.

Il faut informer et former le personnel des collectivités pour un entretien respectueux des haies.

Que peuvent faire les Conseils de Développement des Pays ?

Il faudrait aussi se rapprocher des Syndicats d'eau.

De façon globale, il faut maintenir l'information et la sensibilisation des élus, des agriculteurs, des propriétaires.

--> **Proposition d'action : diffuser les bonnes pratiques d'entretien à tous les gestionnaires de la haie = « Charte d'entretien ».**

- ② - **CNFPT – CFPPA,**
- **organismes de formation.**

Constat / Proposition n°21 :

--> **Proposition d'action : constituer et diffuser un répertoire d'actions exemplaires (des petites communes ... aux départements).**

- ③ - **CAUE,**
- **CREN,**
- **techniciens de Pays.**

Constat / Proposition n°26 :

--> **Proposition d'action : axer la communication pour la promotion de l'arbre et de la haie sur les problématiques de la ressource en eau et du cadre de vie.**

- ④ - **Agence de l'eau,**
- **Syndicats...,**
- **CAUE.**

Constat / Proposition n°15 et 19 : Comment instaurer un partenariat avec la SAFER pour permettre aux communes de se constituer de la réserve foncière ?

Constat / Proposition n°11 et 13 : Il faut informer les élus quand un aménagement foncier se met en place sur leur territoire, il faut qu'ils soient partie prenante de l'opération.

Constat / Proposition nouvelle : Comment réintroduire l'arbre dans la ville (zone rurale et communes péri-urbaines) ?

Quelle place pour le végétal ?

③ PRISE EN COMPTE, ENTRETIEN DES HAIES EXISTANTES ET PLANTATION

Constat / Proposition n°31 :

--> **Proposition d'action : rédaction d'un guide d'entretien des haies.**

Préalable :

- ① - **réalisation d'une typologie des haies**
- **identification des besoins**

Cet outil doit être l'étape incontournable à toutes actions de sensibilisation et de formations des haies existantes. D'autre part, certains outils avaient été mis en place (Charte d'entretien des haies du canton de Sauzé Vaussais), l'atelier de manière générale a trouvé cette idée intéressante, mais s'est interrogé sur sa durabilité et son application dans le temps.

Constat / Proposition n°28 :

Afin de diffuser et de sensibiliser au bon entretien des haies existantes, l'atelier a mis en avant l'idée de créer un réseau de références. C'est à dire d'avoir des partenaires (lycée agricole, commune, exploitation agricole, autre...) qui pourraient mettre à disposition un réseau de haies où l'entretien et la gestion des haies seraient exemplaire. Ces sites de références pourraient devenir des supports de communication et de formations.

- ② --> **Proposition d'action : création d'un réseau de références (existantes ou à créer).**

Exemple de proposition d'action : La mise en place de formation au sein d'un établissement agricole. En effet, ce type de structure possède un support pédagogique intéressant, et une partie du matériel nécessaire à l'entretien des haies existantes.

Il offrirait un support d'apprentissage aux futurs agriculteurs et éventuellement pour les agriculteurs locaux.

Partenaires : Lycée agricole, formateurs de production agricole et de gestion des espaces naturels, Prom'Haies (?)

La création de ce réseau doit passer par l'échange extrarégional avec les structures de l'Arbre et de la Haie, pour connaître et appréhender leurs positions sur les problèmes d'entretien et de suivis des haies existantes, qu'ils ont dû un moment ou à un autre rencontrer.

Constat / Proposition n°28 :

- ③ --> **Proposition d'action : organisation de formations à partir de ce réseau (planteurs, agriculteurs, employés communaux...).**

En amont de cette action, le groupe de travail a mis en avant que certains organismes réalisent déjà des formations (pas forcément sur l'entretien des haies), par exemple la MSA qui dispense des formations de sécurité, auprès des agriculteurs, sur l'utilisation du matériel agricole. Le CNFPT organise, lui aussi, des formations auprès des collectivités et des organismes publics.

L'atelier a émis l'idée qu'il fallait se servir des organismes de formations existants et de travailler sur la communication et le programme de formation à mettre en place pour ce qui concerne l'entretien des haies existantes.

Partenaire technique : Prom'Haies

Financements : A Prom'Haies de les trouver

Constat / Proposition n°38 et 39 :

Il est primordial d'associer les plantations avec le futur entretien de la haie. C'est pourquoi, il est donc nécessaire que les futurs planteurs soient informés sur les techniques de plantation et sur les celles d'entretien par des formations théoriques (guide d'entretien) et techniques, notamment sur les pôles de références.

Dans le cas des exploitations agricoles et des communes possédant des linéaires de plantation conséquente, il serait judicieux de dresser un plan de gestion de haies.

Ces volets devraient être obligatoires pour le versement des subventions.

Il faudrait réfléchir avec les différents décideurs et financeurs de modifier le mode d'attribution des subventions de façon à intégrer l'entretien des haies (ex : réception du chantier de plantation et versement de la subvention au bout de 4 à 5 ans).

- ④ --> **Proposition d'action : définir, avec les financeurs, les conditions d'attribution des aides publiques à la plantation (remise du guide, 1/2 journées de formation, plan de gestion des haies...).**

④ COMMUNICATION, INFORMATION, FORMATION

Constat / Proposition n°44 :

Le manque de relations entre les différentes politiques territoriales (Région, Département, Pays, Communautés de Communes et Communes) est déploré.

Il existe aussi un manque de communication sur les différentes recherches, études et documents de synthèse qui existent (à l'échelle régionale : Inventaire Régional des Paysages, CAUE, ONCfs, ONF, CAUE, APE, structures agricoles..., et à l'échelle nationale : CEMAGREF...). Lors d'une opération, il faut s'appuyer sur les documents de référence existants.

Ce manque d'audience et de consultation est certainement dû à un manque de diffusion et de connaissance.

① --> **Proposition d'action : création d'un réseau des acteurs qui interviennent dans les domaines du paysage, de l'arbre et de la haie.**

--> Proposition d'action : réalisation, dans le Livre Blanc, d'un inventaire des documents de référence qui existent dans le domaine du Paysage et de la Haie (par territoire) sur la Région Poitou-Charentes.

--> Proposition d'action : création d'un centre de documentation régional. Cela permettrait de centraliser l'information et d'assurer son actualisation.

Constat / Proposition n°50 :

En ce qui concerne la communication auprès des enfants : primaire, collège, lycée, le problème est souvent financier.

Des politiques doivent être mises en place (à quelle échelle : région, département, pays ?) et des moyens doivent être attribués aux établissements scolaires.

Les actions à mener auprès des scolaires doivent être basées sur des sites ou des personnes « témoins ».

Il faut s'appuyer sur la circulaire de l'éducation nationale, les correspondants EEDD, les agents du rectorat.

② --> **Proposition d'action : réalisation d'une opération de mise en place de projets au niveau scolaire, associant : Education Nationale, Rectorat, associations d'éducation à l'environnement et opérateurs techniques + Conseils Généraux et Conseil Régional.**

- Il a été monté une opération « gérer la ressource en eau », en partenariat avec le GRAINE, l'éducation nationale et l'Agence de l'Eau. Sur le même principe, une opération « gérer nos paysages » pourrait être montée.

- Une autre possibilité est d'inscrire une opération au programme d'une section (plutôt CE2 ou CM1) et de la reproduire chaque année. Tant que faire ce peut, il faut associer le Conseil Municipal à ces actions.

- Les financeurs doivent être les collectivités. Ces actions doivent s'intégrer dans une politique d'information et de sensibilisation des générations futures menée à l'échelle de territoire significatifs (Région ou Département).

Constat / Proposition n°44 – 46 – 47 :

Pour les agriculteurs, les intérêts économiques ne sont pas primordiaux dans la conservation et la plantation de haie et d'arbres.

C'est l'image de l'agriculture et la démarche de qualité qui est le levier à la conservation et à la plantation de haie et d'arbres. Pour le consommateur, la qualité de la production passe par la qualité des paysages générés. Cette idée fait aussi son chemin dans le monde agricole.

Le but n'est pas de montrer que l'on peut faire du profit avec les haies et les arbres, mais que si ce n'est pas économiquement intéressant, en tous cas, ça ne coûte rien.

Dans les partenaires pour informer et sensibiliser les agriculteurs, il ne faut pas oublier les Syndicats.

--> Proposition d'action : cibler les actions sur les agriculteurs car ce sont les premiers concernés en matière de conservation et de plantation de haie.

③ **En priorité :**

- **les sensibiliser sur l'entretien,**
- **les inciter à conserver et planter des haies (argument qualité / paysage).**

Constat / Proposition n°44 – 49 :

Les habitants aussi devraient être informés sur les documents de référence existant sur leur territoire. Pour cela, il faut utiliser les bulletins municipaux ou intercommunaux et la presse locale.

La sensibilisation des habitants peut aussi passer par l'intermédiaire des Journées du Patrimoine.

Les communes devraient aussi énoncer clairement la politique qu'elles mènent en matière de paysage. Elles devraient, par exemple, communiquer sur leur programme d'entretien des haies et les moyens qu'elles mettent en oeuvre pour le réaliser.

--> Proposition d'action : actuellement, dans les Conseils Municipaux, il existe un correspondant « défense ». Dans cet esprit, il faudrait organiser au niveau des communes un réseau de référents « paysage ».

- ④
- **animé et coordonné à l'échelle du Pays,**
 - **mission : information et recherche de cohérence des projets.**

Remarque :

- en ce qui concerne la formation des agents communaux sur l'entretien des haies, il existe un module de formation spécifique sur ce thème au programme du CNFPT. Le tout est de savoir si elles ont du succès et est-ce que les agents en connaissent l'existence.
- les termes « usagers » et « consommateurs » ne sont pas adaptés car ils ne font pas appel à la responsabilité des gens. Il vaut mieux employer le terme de citoyen.

SYNTHESE DES PROPOSITIONS D'ACTION

Atelier n°1 : réglementation, dispositifs agricoles et non agricoles ; nationaux et locaux.

1) Rendre la conservation d'un linéaire de haie obligatoire, par exploitation agricole en fonction de la SAU (si ce linéaire n'est pas existant, il faudra le créer en respectant les composantes paysagères locales).

- Députés,
- Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement.

2) Favoriser le second pilier de la PAC (environnement) par rapport au 1er (économique). Octroyer des aides en fonction des éléments naturels présents sur l'exploitation (exemple Autrichien).

- députés français et européens,
- Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement.

3) Classement d'un linéaire minimum dans le cadre des PLU, accompagné d'une aide technique ou financière.

- élus locaux,
- élus nationaux.

4) Etablir un document juridique permettant de s'assurer de la valeur des conventions de mitoyenneté et de la conservation des haies plantées.

- notaires,
- juristes,
- services de la préfecture

Atelier n°2 : Aménagements fonciers et questions de s collectivités

5) Protéger l'existant par le classement + informer les collectivités sur les démarches à accomplir par l'intermédiaire :

- des Pays (Conseil de développement),
- des Conseils Généraux,
- ...

6) Diffuser les bonnes pratiques d'entretien à tous les gestionnaires de la haie = « Charte d'entretien ».

- CNFPT – CFPPA,
- organismes de formation

7) Constituer et diffuser un répertoire d'actions exemplaires (des petites communes ... aux Départements et à la Région).

- CAUE,
- CREN,
- techniciens de Pays.

8) Axer la communication pour la promotion de l'arbre et de la haie sur les problématiques de la ressource en eau et du cadre de vie.

- Agence de l'eau,
- Syndicats...,
- CAUE.

Atelier n°3 : prise en compte, entretien des haies existantes et plantation

9) Rédaction d'un guide d'entretien des haies.

Préalable :

- réalisation d'une typologie des haies
- identification des besoins

10) Création d'un réseau de références (existantes ou à créer).

11) Organisation de formations à partir de ce réseau (planteurs, agriculteurs, employés communaux...).

12) Définir, avec les financeurs, les conditions d'attribution des aides publiques à la plantation (remise du guide, ½ journées de formation, plan de gestion des haies...).

Atelier n°4 : Communication, information, formation

13) Création d'un réseau des acteurs qui interviennent dans les domaines du paysage, de l'arbre et de la haie.

14) Réalisation d'une opération de mise en place de projets au niveau scolaire, associant : Education Nationale, Rectorat, associations d'éducation à l'environnement et opérateurs techniques + Conseils Généraux et Conseil Régional.

15) Cibler les actions sur les agriculteurs car ce sont les premiers concernés en matière de conservation et de plantation de haie.

En priorité :

- les sensibiliser sur l'entretien,
- les inciter à conserver et planter des haies (argument qualité / paysage).

16) Actuellement, dans les Conseils Municipaux, il existe un correspondant « défense ». Dans cet esprit, il faudrait organiser au niveau des communes un réseau de référents « paysage ».

- animé et coordonné à l'échelle du Pays,
- mission : information et recherche de cohérence des projets.

PLENIERE SUR LE LIVRE BLANC

→ Il serait intéressant d'adjoindre au Livre Blanc une bibliographie thématique des ouvrages et études ayant déjà été réalisées sur le thème du Paysage, de l'arbre et de la haie.

→ Le Livre Blanc devra permettre deux niveaux de lecture possibles :
un document exhaustif, précis et complet,
un document synthétique plus concret et illustré pour atteindre le grand public

→ Comme pour les ateliers du 25 novembre, il serait intéressant que les synthèses présentant les échanges du 3 février soient envoyées à l'ensemble des participants.

→ Il serait peut-être intéressant de créer un Comité de Rédaction et de Relecture.

→ Pour mettre en oeuvre les actions proposées lors de ces 2 journées de travail, il va falloir des moyens financiers.

Ce Livre Blanc doit donc servir à mobiliser les financeurs et à légitimer notre demande.
Mais il est nécessaire de monter des projets concrets pour ensuite trouver les financements qui permettront leur réalisation.

→ On croule actuellement sous les documents de communication.
Il ne serait sans doute pas judicieux de mettre l'ensemble du document à la disposition du grand public. Seule une synthèse pourra être diffusée largement.

Pour qu'un maximum de gens prenne connaissance du document, il serait intéressant qu'il soit différent et ciblé selon les catégories de gestionnaires de l'espace et partenaires à qui il sera transmis (Conseils Généraux, Pays, Communautés de Communes, Communes, Agriculteurs...).

Pour les agriculteurs un zoom doit être fait sur la gestion de la haie, pour les animateurs de Pays leur rôle de « relais » doit être mis en avant.

→ Dans ce Livre Blanc, il ne va pas falloir hésiter à parler d'argent car c'est de ce paramètre que dépend la mise en oeuvre des actions proposées.

→ Dans la PAC, il existe une directive « environnement ». Pourquoi ne pourrait-on pas parler de directive « paysage » ? Il y a la convention européenne du Paysage, elle pourrait être mise dans le Livre Blanc.

→ Parmi certaines des propositions d'actions, il faut s'attendre à ce que certaines ne soient pas bien reçues par le monde agricole.

→ La convention européenne des paysages donne des définitions précieuses sur lesquelles il faut s'appuyer.

→ Dans les évolutions de la gestion des territoires, ce qui fait défaut, c'est la recherche des concordances des acteurs. Pour tout projet, il faut se demander quel regard les autres territoires vont porter sur ce que j'ai l'intention de faire. Et c'est ce qu'il faudra s'attacher à faire dans la mise en oeuvre des propositions d'actions issues du Livre Blanc.

→ Il serait aussi très intéressant de voir où en sont les autres associations et organismes des autres régions de France (techniques d'entretien et de plantation, réseaux, organisation...).

→ Il faut montrer que ça concerne tous les acteurs de l'espace rural : il faut les fédérer et non les opposer.

LISTE DES PARTICIPANTS

AGNAN	Daniel	C.A.E.D.S.
AIMARD	Michel	Particulier, Tillou (79)
AJER	Jacqueline	Présidente Prom'Haies
AUDE	Jean-Luc	Chambre d'Agriculture 79
BARRET	David Alexandre	Apprenti au service environnement du Conseil Général 79
BAUDIFFIER	Guy	Administrateur Prom'Haies
BAUDREZ	Raymond	Agriculteur, Tillou (79)
BEGUIER	Jean-Claude	Particulier, Saint Romans les Melle (79)
BERTHOME	Frédéric	GEO.3D
BLANCHET	Maxime	Administrateur Prom'Haies
BONNEAU	Robert	Administrateur Prom'Haies
BONNET	Bernard	Particulier, Rouillé (86)
BOUCHAUD	Gérard	Adjoint à Saint-Groux (16)
BOUSSARIE	Alain	Charente Nature
BOUDAUD	Michel	C.R.E.N.
BRUN	Jean-Pierre	Conseiller municipal à Ebréon (16)
BRUYERON	Audrey	S.A.F.E.R.
CANTET	Denis	Particulier, Celles sur Belle (79)
CHARTIER	Anne-Cécile	Pays de Gâtine (79)
CHAUVIN	Robert	Agriculteur, Marillac-le-Franc (16)
CIROU	Eric	Chambre d'Agriculture 17
COIRIER	Yves	GEO.3D
COUNIL	Roland	C.A.U.E. 79
DEMENE	Jean-Marc	C.R.P.F. 86
DENIS	Jean-Luc	Ville de Melle, service Espace Vert (79)
DUFRONT	Christian	Administrateur Prom'Haies
DUPUIS	Xavier	Conseiller municipal à Saint-Gourson (16)
FAURE-BRAC	Yves	Agriculteur, Montalembert (79)
FICHET	Guy	Agriculteur, Sompt (79)
FILLON	Martine	Communauté de Communes Pays Thénzéen (79)
FORMERY	Matthieu	C.R.P.F.
FOUCHE	Etienne	Agriculteur + Adjoint à Clussais la Pommeraie (79)
FRECHET	Didier	Agriculteur, Nanteuil (79)
GERBAUD	André	Particulier, Nanteuil en Vallée (16)
GIRAND	Raoul	I.F.R.E.E.
GIRAUD	René	Président de l'association "Bocage de la Clouère" (86)
GUERET	Marie-Joëlle	Lycée Agricole de Melle (79)
GUERINEAU	Jean-Luc	Conseiller municipal à Maisonnais (79)
GUILLEUX	Annick	Conseiller municipal à Vançais (79)
GUILLOMET	Emmanuel	FDC 16
GUIZARD	Corinne	Particulier, Saint Romans les Melle (79)
HAYE	Jean-Marie	Agriculteur + Adjoint à Brioux (79)
HOULIER	Sylvain	Agent environnement "Val du Thouet" (79)
JOURDAIN	Odette	Particulier, Genac (16)
LANCELOT	Géo	Agriculteur retraité, Villefagnan (16)
LASSALLE	Michel	Conseiller municipal à Montmoreau (16)
LE TORCH	Christine	Professeur BTS GPN LEGTA Melle (79)
LHERAUD	Jean-Louis	Conseiller municipal à Nanteuil en Vallée (16)

MAHE	Jacques	Société de Chasse VARS (16)
MANGUY	Jean-Luc	Agriculteur, Londigny (16)
MAZIN	Jean-Claude	Conseiller Général, canton de Lezay (79)
MESNARD	Claude	Agriculteur, Moulidars (16)
MOREAU	Jérôme	Pays Ruffécois (16)
MORIN	François	Agriculteur, Azay (79)
MOUNIER	Sylviane	Particulier, Niort (79)
MOUTTET-MAURIN	Laure	Agricultrice, Moulidars (16) + Administrateur P'H
NIOT	Sandra	S.E.R.T.A.D.
PROUST	Guy	Administrateur P'H
PUYGRENIER	André	Agriculteur retraité + Conseiller municipal à Courcôme (16)
RAVAUX	Yvon	Administrateur P'H
ROBICHON	Robert	Maire de Lorigné (79)
ROCHER	Olivier	C.P.I.E. Coutières
ROUX	Jean-Claude	Particulier, Latillé (86)
SAUVAITRE	Alain	GEO.3D
SERGENT	Caroline	Ville de Melle : chargée d'études (79)
SIMON	Michel	Pays Ouest Charente (16)
SIMONNET	Raymond	D.S.N.E. (79)
TALBOT	Gustave	G.O.D.S. (79)
TILLOU	André	C.R.P.F.
VALETTE	Maurice	Conseiller municipal à Sauzé-Vaussais (79)
VEILLON	Annette	Association Thorigné vallée et sentiers (79)
VEILLON	Jean-Michel	Association Thorigné vallée et sentiers (79)